

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2006

- : - : - : - : - : -

Étaient présents :

Alain MÉTRAL, Maire,
Jean-Yves LEMÉTAYER, André SIMON, Élisabeth LEGRAND, Jean-Claude LEPAON, Claude DUGUEY, Adjoints.

Michel MADORÉ, Dany DAVID, Christian COURSIN, Evelyne DOINEIL, Gilles LECLERC, Jean-Pierre RUAULT, Annick LAMAZURE, Daniel CAILLOT, Josiane MARAIS, Mireille BRAJON, René GROULT, Jean-Michel HEC, Michel CHAIGNON, Patrice LEREVEREND, Conseillers et Conseillères Municipaux.

Étaient absents :

Béatrice CAUCHY (procuration à Jean-Claude LEPAON), Thérèse VIDON (procuration à Elisabeth LEGRAND), Catherine POIROT (procuration à Christian COURSIN), Dominique BRALEY (procuration à Alain MÉTRAL), Paulette LEMARIGNER (procuration à Claude DUGUEY), Françoise GRAMMARY (procuration à André SIMON), Sophie MARTIN (procuration à Jean-Yves LEMÉTAYER).

Secrétaire de séance : E. LEGRAND
Assistée de Florence FISCHER, Directrice de Cabinet.

Date de convocation : 07/06/2006

Date d'affichage : 30 /06/2006

Avant d'ouvrir la séance, le Maire présente à l'assemblée municipale la liste préparatoire des jurés des assises titulaires pour la session 2006.

Le Maire précise : « désormais les listes sont informatisées et j'ai procédé à ce tirage au sort en présence du personnel du service administratif ».

Les noms des personnes sont les suivants :

Mme Isabelle DEPERIER	10 route de Coutances
Mr Hubert FAUVEL	2 rue Jacques Prévert
Mr Michel GIROT	4 rue des Capucines
Mr Sébastien HUE	1 allée des Lauriers
Mme LE COLEY	5 allée du Comté de Nice
Mme Mulamba LEDU	10 rue de l'Oratoire
Mme Maryvonne LEROY	12 rue Général de Gaulle
Mme Annie LORION	4 rue des Campagnes
Mme Marie-France MENARD	13 rue du Coteau
Mr Yvon ROMAIN	1 allée du Bourbonnais

A l'unanimité, l'assemblée municipale approuve ce tirage au sort.

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 27 AVRIL 2006

Le Compte rendu est voté par **22 voix pour et 5 contre**.

Il a fait l'objet du débat suivant :

Mr Chaignon : « question 7 : élargissement du circuit des Teurses d'Hébécrevon, acquisition de terrains par la commune, pourriez vous Mr le Maire accepter de préciser qu'il s'agit du groupe de l'opposition et non pas de mon groupe. Mr le Maire c'est en fait envers le Conseil Municipal que vous manquez de respect ».

Mr Métral : « *J'accepte de modifier qu'il s'agit du groupe de l'opposition mais je n'accepte pas que vous vous exprimiez au nom du Conseil Municipal. Je rappelle que les inscriptions à l'ordre du jour sont préparées conformément à la réglementation* ».

Mr Chaignon s'insurge : « vous ne respectez pas les règles démocratiques, nous portons ce compte rendu au Tribunal Administratif ».

2 – CIRCULAIRE PREFECTORALE DU 28/01/2006 : DEFINITION DE L'INTERÊT COMMUNAUTAIRE

A l'unanimité, l'assemblée municipale considère qu'il n'y a pas lieu de procéder à la définition de l'intérêt communautaire.

3 – MARCHÉ EFFACEMENT DES RÉSEAUX ROUTE DE COUTANCES : ANNULATION DU MARCHÉ

Mr Métral donne lecture de la note explicative concernant la demande d'annulation du marché de l'effacement des réseaux de la route de Coutances, par les services du contrôle de la légalité.

Mr Métral souligne : *« l'erreur n'est pas fondamentale, elle porte sur une date, alors que la commission d'adjudication est souveraine, j'assume la responsabilité »*.

Mr Chaignon répond : *« Mr le Maire, je ne trouve pas d'excuse à cette manière de procéder »*.

L'annulation du marché est prononcée et l'autorisation au Maire de négocier l'indemnisation des travaux réalisés avec l'entreprise ALLEZ sont prononcées **à l'unanimité**.

4 – CRÉMATORIUM : ÉTUDE DE FAISABILITÉ VALIDATION DU RAPPORT DÉFINITIF – MODALITÉ DE GESTION : CHOIX DU RECOURS À LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC.

A l'unanimité, l'assemblée municipale a validé le rapport relatif à l'étude de faisabilité du crématorium et le rapport de présentation relatif au recours à une délégation de service public, établi par le service de la Direction Départementale de l'Équipement de la Manche, sous réserve de l'accord du Préfet.

5 – CLSH : RÉGULARISATION D'AVENANTS

A l'unanimité, l'assemblée municipale autorise le Maire à signer les avenants aux marchés de travaux pour les lots n° 3 – 5 et 6 d'un montant total en moins values de 2 326,08 €.

6 – INSTITUTION DE PRINCIPE DE LA PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RÉSEAUX (PVR) SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

A l'unanimité, l'assemblée municipale a décidé d'instituer sur l'ensemble du territoire communal la participation pour le financement des voiries et réseaux publics définis aux articles L 332 – 11 – 1 et L 332 – 11 – 2 du Code de l'Urbanisme.

7 – ACTUALISATION DES TARIFS 2006/2007 DES SERVICES ET ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX

L'assemblée a délibéré **à l'unanimité** pour augmenter les services et les équipements municipaux à compter du 1^{er} septembre 2006 de 2%. Seul le forfait de la médiathèque subira une augmentation de :

- 1 € pour les adultes d'Agneaux,
- 3 € pour les adultes hors commune.

8 – CLSH : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES LOCAUX À UNE ASSOCIATION

A l'unanimité, l'assemblée municipale a autorisé le Maire à signer avec le comité des fêtes la convention de mise à disposition des locaux à titre gratuit situés au Centre de Loisirs Sans Hébergement.

9 – SITE INTERNET COMMUNAL : CONVENTION ENTRE LA « SOCIÉTÉ OBJECTIF » ET LA COMMUNE

A l'unanimité, l'assemblée municipale autorise le Maire à signer une convention entre la SARL OBJECTIF et la collectivité pour la création, l'hébergement et la promotion du site internet de la ville.

10 – REPRISE DES CONCESSIONS EN ÉTAT D'ABANDON DU CIMETIÈRE

A l'unanimité, l'assemblée vote la reprise de 113 concessions en état d'abandon.

Mr Groult souligne : *«il serait dommage de ne pas conserver et entretenir certains monuments historiques»*.

Mr Métral approuve cette proposition.

Mr Simon propose que la commission des travaux aborde et étudie le sujet.

11 – EMPLOIS SAISONNIERS : CRÉATION DE POSTES

A l'unanimité, l'assemblée municipale vote la création de deux postes saisonniers pour la période d'été des agents titulaires. Mr Métral précise : « *l'affectation des agents est prévue au sein du service administratif et du service technique pour une durée d'un mois* ».

12 – LOCATION DU LOGEMENT DE LA POSTE

A l'unanimité, l'assemblée municipale décide d'autoriser le Maire à signer le contrat d'occupation temporaire du logement de la Poste avec Mme Chenai, agent technique de la ville.

QUESTIONS DIVERSES

Deux questions diverses ont fait l'objet d'un vote **à l'unanimité**, il s'agit de :

- « la cession gratuite de terrains du quartier de la Mouchette appartenant à l'OPDHLM à la commune suivant la convention signée avec l'Office HLM le 06/11/2003.

- « d'engager une somme de 5 150,45 € pour le ravalement de la façade de la Place de la Palière, la collectivité étant copropriétaire ».

COMMUNICATIONS DIVERSES

Mr le Maire donne les communications suivantes :

- En vertu des dispositions de la délibération du 11/07/2002 deux décisions ont été prises :

* la journée de solidarité

* la signature de la convention de surveillance médicale à la Maison de la Petite

Enfance

- Départ du Père Milcent : le 27/08/2006 et arrivée du Père Rouxel : le 03/09/2006,

- Invitation à la fête St Jean qui se déroulera du 16 au 18/06/2006,

- Réunion d'information pour toute la population à la rentrée prochaine au sujet des Travaux de voirie route de Coutances

- Un tableau listant tous les agents communaux a été remis à chaque conseiller municipal.

AUTRES QUESTIONS

- « Avis sur le PLU de St Gilles »

Le groupe de l'opposition interroge Monsieur le Maire sur la non inscription de cette réflexion à

l'ordre du jour du conseil municipal.

Mr Métral répond : *« la commission d'urbanisme réunie le 26/04/2006 a estimé qu'il n'y avait aucune observation à formuler sur ce dossier. En l'absence de réponse l'avis de la commune est réputée favorable, en conséquence la commission d'urbanisme n'a, également, pas estimé qu'une inscription au conseil municipal était utile ».*

- Ancien supermarché Leclerc

Mr Groult interpelle le Maire : *«qu'advient-il de cette friche ? aujourd'hui le site est dangereux, faut-il qu'il y ait un accident pour réagir ? Ne serait-il pas opportun de réfléchir sur la destination de cet emplacement ? La commune ne pourrait-elle pas préempter pour construire des logements sociaux ou construire une salle des fêtes ? »*

Mr Lemétayer précise : *« la municipalité a été vigilante et a exigé du propriétaire du terrain de ne pas laisser ce site en friche. Aujourd'hui il propose un projet de résidence de 126 logements que j'ai, par ailleurs, présenté le 29 mai à la commission d'urbanisme ».*

Mr Métral prend acte du danger actuel et contactera le propriétaire.

De plus, Mr Métral interrogera les services de la Poste pour replacer la boîte aux lettres.

Avant de terminer la séance, Mr Métral souhaite de bonnes vacances à toute l'assemblée.

La séance est levée à 22h00

Le Maire,

A. MÉTRAL